

ATELIER

RÉFUGIÉ.E.S ET PRÉJUGÉ.S

Guide de l'animateur.trice

**AMNISTIE
INTERNATIONALE**



TABLE DES MATIÈRES

ATELIER RÉFUGIÉ.E.S ET PRÉJUGÉS – PRÉSENTATION DE L'ATELIER

–	Objectifs d'apprentissage	4
–	Avant l'atelier	4
–	Durées suggérées.....	4

INTRODUCTION

Diapositive 1	–	Présentation de l'animateur ou de l'animatrice (si applicable)	5
Diapositive 2	–	Objectifs	5

SECTION 1 – QU'EST-CE QU'UNE PERSONNE RÉFUGIÉE

Diapositive 3	–	Activité 1: Partie 1- Ce que représente une personne réfugiée pour moi.....	5
Diapositive 4	–	Activité 1: Partie 2- Réfugié.e, déplacé.e interne ou migrant.e?	5
Diapositive 5	–	Activité 2: Étude de cas : des droits menacés	7

SECTION 2 – SITUATION MONDIALE ET SYSTÈME DE PROTECTION DES PERSONNES RÉFUGIÉES

Diapositive 6	–	La protection internationale des réfugié.e.s	8
Diapositive 7	–	La Convention relative au statut des réfugiés (1951).....	9
Diapositive 8	–	Le Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (HCR)	10
Diapositive 9	–	La réalité des camps de réfugiés	10
Diapositive 10	–	Situation mondiale 2020.....	11
Diapositive 11	–	Activité 3: Principaux pays d'origine et d'accueil des réfugié.e.s.....	12
Diapositive 12	–	Vidéo: "Les tendances mondiales sur les déplacements forcés"(UNHCR, 2019)	12

SECTION 3 – ENGAGEMENT SOCIAL - DES JEUNES QUI CHANGENT LE MONDE

Diapositive 13	–	Réfléchir sur les notions de stéréotypes et préjugés	13
Diapositive 14	–	Préjugé 1: "Les réfugié.e.s sont des criminel.le.s"	13
Diapositive 15	–	Préjugés 2: "Les réfugié.e.s et les immigrant.e.s musulman.e.s demandent trop d'accommodements raisonnables"	14
Diapositive 16	–	Préjugé 3: "Les réfugié.e.s prennent nos jobs"	16
Diapositive 17	–	Préjugé 4: "Le Canada est envahi par les musulman.e.s"	16
Diapositive 18	–	Préjugé 5: "Les réfugié.e.s ne s'intègrent pas"	17
Test	–	Activité 4: Qu'as-tu retenu de l'atelier?.....	19
Diapositive 19	–	Pistes d'action pour défendre les droits des personnes réfugiés.....	19
Diapositive 20	–	Engage-toi avec Amnistie internationale - Comment s'engager?.....	19
Diapositive 21	–	Engage-toi avec Amnistie internationale - Suis-nous!	19

TABLE DES MATIÈRES (SUITE)

ANNEXES

ANNEXE 1	-	Activité 1: Ce que représente une personne réfugiée pour moi	20
ANNEXE 2	-	Activité 2: Étude de cas réels: des droits violés	22
ANNEXE 3	-	Activité 3: Pays d'origine et pays d'accueil des réfugié.e.s	29
ANNEXE 4	-	Document: Démanteler les préjugés (...)	32
ANNEXE 5	-	Activité 4: Test - Qu'as-tu retenu de l'atelier?	34
ANNEXE 6	-	Ressources additionnelles.....	38
ANNEXE 7	-	Évaluation (à remplir par l'enseignant.e).....	39



Image source: Hassan T.



En vue de réaliser notre mission d'éducation aux droits humains, l'équipe Éducation aux droits humains d'Amnistie internationale Canada francophone, vous présente la trousse pédagogique:

RÉFUGIÉ.E.S ET PRÉJUGÉS

Cette trousse pédagogique contient:

- Un support visuel (format Powerpoint);
- Un guide de l'animateur.trice.
(Dans ce guide vous trouverez le détail des informations à mentionner pour chaque diapositive, des activités participatives (en annexes) et leur durée suggérée, des ressources additionnelles).
- Une évaluation (à remplir par les enseignant.e.s).

Nous vous invitons à animer l'atelier au complet mais chaque section ou activité peut être faite de manière indépendante.

Vous avez des questions concernant le contenu de la trousse ou la manière de l'utiliser?
N'hésitez pas à nous contacter: education@amnistie.ca.



image source : David Mark

ATELIER RÉFUGIÉS ET PRÉJUGÉS - PRÉSENTATION DE L'ATELIER

Cet atelier amène les élèves à prendre connaissance de la réalité des personnes réfugiées et à démanteler les préjugés dont elles sont victimes. À la fin de l'atelier, les élèves seront familiarisés avec la situation mondiale des personnes réfugiées, sur les principaux préjugés et les arguments pour les déconstruire et seront motivés à s'engager dans la recherche de pistes d'action pour aider ces personnes qui se trouvent dans des situations de vulnérabilité.

Objectifs d'apprentissage:

- Identifier ce qu'est une personne réfugiée.
- Discuter de la situation mondiale et du système de protection des droits des personnes réfugiées.
- Prendre connaissance des préjugés et des stéréotypes envers les personnes réfugiées et les déconstruire.

Avant l'atelier:

- Informez-vous du contexte de votre animation et de la composition du groupe (âge, nombre de participant.e.s, niveau de connaissances sur les droits humains, etc).
- Pratiquez-vous avec le contenu de l'atelier (activités participatives et contenu théorique) pour vous assurer d'être en mesure de pouvoir bien répondre aux éventuelles questions des élèves.
- Préparez votre matériel pour les différentes activités de l'atelier dont la présentation Powerpoint (assurez-vous que le son et les vidéos fonctionnent), les photocopies nécessaires pour les activités choisies (voir annexes à la fin du guide).

Durées suggérées :

Sections	Temps	Temps par section
Introduction		
Présentation de l'animateur.trice (si applicable)	2 minutes	5 minutes
Présentation des objectifs de l'atelier	3 minutes	
Section 1 – Qu'est-ce qu'une personne réfugiée ?		
Activité 1 – Personne réfugiée, déplacée ou migrante?	15 minutes	55 minutes
Activité 2 - Études de cas	30 minutes	
Théorie	10 minutes	
Section 2 – Situation mondiale et le système de protection des droits des personnes réfugié.e.s		
Théorie	30 minutes	55 minutes
Activité 3: Principaux pays d'origine et d'accueil	20 minutes	
Vidéo	5 minutes	

INTRODUCTION

Diapositive 1- Présentation de l'animateur ou de l'animatrice (si applicable) et rappel de la thématique de l'atelier

Se présenter brièvement.

« Bonjour je m'appelle _____ et aujourd'hui nous allons discuter des personnes réfugiées, de leurs droits et des préjugés qui les entourent! Moi j'ai décidé de m'engager avec Amnistie, car... »

Se présenter BRIÈVEMENT avec une COURTE anecdote accrocheuse (toujours la même).

Pourquoi vous engagez-vous pour les droits humains ? Quel événement a marqué votre vie et vous a poussé à vous engager.

Diapositive 2 – Objectifs de l'atelier

Présentez les objectifs de l'atelier.

SECTION 1 – QU'EST-CE QU'UNE PERSONNE RÉFUGIÉE?

Diapositives 3-4 – C'est quoi pour moi une personne réfugiée?

- Référez-vous aux instructions de l'activité 1 (voir annexe 1).

Informations importantes à mentionner:

- Une fois l'activité 1 réalisée, donner les définitions aux élèves.

Une personne réfugiée: Il s'agit d'une **personne qui a fui son pays parce qu'elle y a subi des persécutions et autres violations de ses droits fondamentaux en raison de son identité, de ses convictions**. Elle est contrainte de demander une protection internationale, car son propre gouvernement ne peut pas ou ne veut pas la protéger. Être réfugié.e c'est un statut, les personnes en attente de la reconnaissance de leur statut de réfugié par l'État sont des demandeur.e.s d'asile.

Une personne déplacée interne: Il s'agit d'une **personne qui se déplace dans son pays d'origine à cause d'un risque de persécution, de guerre civile, de catastrophes naturelles, etc.** En général, il est très difficile de porter secours aux personnes déplacées parce qu'elles se trouvent toujours sous la protection de leur propre gouvernement, qui est parfois la cause des violations des droits humains, et que les organisations humanitaires ne peuvent intervenir sans l'accord du gouvernement.

Informations importantes à mentionner: (suite)

Une personne migrante: Il s'agit d'une personne qui se déplace dans son propre pays ou d'un pays à un autre, généralement en quête de travail, même si d'autres raisons peuvent la pousser à le faire, comme la volonté de retrouver des membres de sa famille par exemple. Elle peut être en situation régulière dans un pays lorsqu'elle possède un permis de travail et de résidence, ou en situation irrégulière lorsque les autorités du pays où elle souhaite vivre et travailler ne l'y autorisent pas. **À la différence des réfugiés, les personnes migrantes peuvent retourner dans leur pays sans craindre pour leur sécurité.**

Saviez-vous que...

“Réfugié.e.s climatiques” ou encore “réfugié.e.s environnementaux”: ces termes n’ont aucune portée juridique même s’ils sont communément employés. Le terme que nous pourrions utiliser est “migrant.e.s climatiques” qui désigne des personnes obligées de fuir en raison de catastrophes naturelles ou climatiques. **Ces personnes ne sont pas protégées par la Convention* relative au statut des réfugiés des Nations Unies de 1951. On estime leur nombre à plus de 22,5 millions par année.**

*Convention internationale : Accord écrit entre deux ou plusieurs États énonçant leurs devoirs et leurs droits dans un domaine particulier. On parle aussi de « traité ».

Source : <https://dictionnaire-droit-humanitaire.org/content/article/2/convention-internationale/#:~:text=Accord%20%C3%A9crit%20entre%20deux%20ou,parle%20aussi%20de%20%C2%AB%20trait%C3%A9%20%C2%BB>



Image source: : Camp de réfugiés au Bangladesh © Amnesty Reza Shahriar Rahman

Diapositive 5 - Des droits menacés

Activité 2: Étude de cas

- Référez-vous aux instructions de l'activité 2 (voir annexe 2).
- Identifier les droits humains à risque d'être violés.

Informations importantes à mentionner:

- Les personnes réfugiées sont à risque de subir de nombreuses violations des droits humains:
 - droit à la vie,
 - droit à l'eau et installations sanitaires,
 - droit à l'alimentation
 - droit à la sécurité,
 - droit à l'intégrité,
 - droit au logement,
 - droit à l'éducation,
 - droit à la santé,
 - droit à des recours juridiques en cas de violation des droits
 - tortures et autres traitements cruels, inhumains et dégradants,
 - détentions arbitraires,
 - esclavage (comme cela a été documenté en Libye dans les dernières années par exemple), etc.
- Il n'existe pas un seul parcours migratoire mais des milliers! Des personnes sont particulièrement vulnérables comme les femmes et les enfants qui ont plus de risque de subir des violences physiques, sexuelles ou encore de se faire exploiter par exemple.



Image source: Photo by Khaled Akacha from Pexels

Informations importantes à mentionner (suite):

Lors du parcours migratoire, 80% des femmes et des filles sont victimes de violences sexuelles et les garçons sont fréquemment ciblés pour rejoindre des cartels. Les violences peuvent être produites par les passeurs, les autres migrant.e.s, mais aussi des agents d'immigration où tous profitent de la vulnérabilité de ces personnes.

Les personnes fuient leur pays pour échapper à la guerre, aux violences, persécutions, violations de leurs droits fondamentaux, c'est la nécessité qui les jettent sur les routes. Être réfugié.e n'est pas un choix.

Saviez-vous que...

Aux États-Unis et au Canada, les migrant.e.s transgenres fuyant la persécution peuvent demander l'asile sur la base de leur identité de genre.

SECTION 2 – LA SITUATION MONDIALE ET LE SYSTÈME DE PROTECTION DES DROITS DES PERSONNES RÉFUGIÉES

Diapositive 6 – La protection internationale des réfugié.e.s

Informations importantes à mentionner:

La Déclaration universelle des droits de l'homme (DUDH - 1948):

Cette déclaration est le texte pilier de la protection des droits humains à l'échelle internationale qui énumère les droits que nous possédons toutes et tous du fait d'être des humains.

Article 13: “Toute personne a le droit de circuler librement”.

Article 14: “Devant la persécution, toute personne a le droit de chercher asile et de bénéficier de l'asile en d'autres pays”.

Parce que ce texte est une déclaration, **elle n'a pas de pouvoir juridique contraignant (on ne peut pas l'invoquer devant une cour de justice)**, donc on a mis en place tout un système de traités, conventions, qui vont venir préciser la définition de ces droits et les obligations des États pour les respecter et les protéger.

Diapositive 7 – La Convention relative au statut des réfugiés (1951)

La Convention relative au statut des réfugiés (1951):

- Cette convention définit ce qu'est une personne réfugiée (la définition vue plus tôt), les obligations des États concernant leur accueil et leur traitement sur le territoire d'accueil. Elle définit les protections spécifiques auxquelles les réfugié.e.s ont droit comme par exemple:
 - accès à l'enseignement primaire;
 - le droit de travailler pour satisfaire à ses besoins;
 - circuler librement dans le pays d'accueil ou de réinstallation; etc.
- Le Canada s'est engagé à respecter ce traité et est donc obligé de le respecter.
- Les pays d'accueil sont responsables des conditions d'accueil des personnes réfugiées. Concrètement ils ont l'obligation d'assurer à toutes et tous les droits humains fondamentaux et ce sans discrimination.
- Les pays établissent leur propres lois et politiques en matière d'entrée, d'accueil, et concernant les procédures d'asile. Parfois ces politiques sont en-deçà du droit international, parfois elles sont inexistantes, ce qui expose les réfugié.e.s et demandeur.e.s d'asile à des violations de leurs droits.
- Une règle importante dans ce traité est qu'on ne peut pas renvoyer une personne réfugiée dans son pays d'origine ou dans tout autre pays où elle risquerait de subir des violations de ses droits fondés sur son appartenance religieuse, son opinion, son genre, etc., des violences et mauvais traitements, de la torture, ou encore la mort.
- C'est ce qu'on appelle le principe de non-refoulement.



Image source: Gerd Altmann

Diapositive 8 – Le Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (HCR)

Le Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (HCR):

- L'institution internationale chargée de faire respecter la Convention et de coordonner, au niveau global, les demandes de réinstallation des personnes réfugiées dans les pays d'accueil est le Haut-Commissariat des Nations unies pour les réfugiés (HCR).
- Le HCR est financé par les États (cf organe de l'Organisation des Nations Unies) et s'occupe notamment de la gestion des camps de réfugiés.
- Toutefois, le HCR est sous-financé et le nombre de réfugiés augmente sans cesse. Seul un petit nombre de réfugiés peuvent prétendre à la protection du HCR.
- En 2020, sur 39 500 demandes pour réinstallation de réfugié.e.s, 22 800 ont pu rejoindre des pays de réinstallation grâce au travail du HCR. La réinstallation est une solution durable qui consiste à transférer des réfugiés d'un pays d'asile à un autre État qui a accepté de les admettre et de leur accorder à terme une résidence permanente.

Diapositive 9 – La réalité des camps de réfugié.e.s

- Une fois arrivés dans un nouveau pays, les réfugié-e-s vivent dans des camps, des campements informels ou directement au sein de la population en zone rurale ou urbaine, où beaucoup ont du mal à trouver un logement satisfaisant, à payer leur loyer et à obtenir un emploi.
- Toutes les personnes réfugiées ne sont pas hébergées dans un camp de réfugiés géré par le HCR, c'est même plutôt un petit nombre. Beaucoup d'entre elles sont laissées à elles-mêmes ou choisissent de rester en milieu urbain (les camps n'étant pas sécuritaires pour tout le monde) et sont donc plus enclines à subir violences et autres violations de leurs droits fondamentaux.
- La vie dans un camp de réfugié.es c'est:
 - Dormir dans un endroit sans serrure ni murs solides;
 - Partager ses toilettes avec des centaines d'autres personnes;
 - Ne pas pouvoir se chauffer en hiver;
 - Ne pas se trouver une travail;
 - Dépendre de l'aide humanitaire pour manger, boire et avoir accès à un médecin;

Diapositive 9 – La réalité des camps de réfugié.e.s (suite)

Certaines personnes sont plus vulnérables: les enfants, les femmes, les personnes à limitations fonctionnelles, les personnes âgées et les personnes LGBTI pour l'accès aux services de base du camp.

- Quels sont les droits touchés en contexte de camp de réfugié.es?
 - Droit à la sécurité;
 - Accès aux services sanitaires;
 - Accès à l'eau, la nourriture et aux soins de santé;
 - Non-discrimination;
 - Droit à un accès à la justice efficace.
- **Les personnes réfugiées ne choisissent pas le pays dans lequel elles seront réinstallées.**

Saviez-vous que...

86% des réfugiés sont accueillis dans des pays en développement.

Diapositive 10 – Situation mondiale en 2020

- Lisez les informations présentées sur la diapositive.
- Dans le but de donner une idée de grandeur, comparer le Québec, et/ou le Canada ou encore la population de votre région.
- Par exemple, **82,4 millions de personnes déracinées*** dans le monde, c'est plus de 2 fois la population du Canada et presque 10 fois la population du Québec.
- Si on isole juste les **26 millions de personnes réfugiées**, cela représente 3 fois la population du Québec.

(*ce terme englobe toutes les personnes qui ont dû fuir leur foyer, les personnes réfugiées ne représentent qu'une partie de ce nombre).

- **48 millions de personnes sont déplacés.es internes.**
- 400,000 demandes d'asile ont été faites par des enfants non-accompagné.es ou séparé.es entre 2010 et 2019.
- 1% de la population mondiale est déracinée, en 2019.
- **Aujourd'hui, près d'une personne réfugiée sur 2 est un.e enfant!**

Diapositive 11 – Principaux pays d'origine et d'accueil des personnes réfugiées

- Référez-vous aux instructions de l'activité 3 (voir annexe 3).

Diapositive 12 – Vidéo de l'Agence des Nations Unies pour les réfugiés (HCR, 2019)

- Regardez la vidéo avec les élèves.

(Note : la vidéo est celle des tendances mondiales 2019 car elle présente des témoignages qui selon nous vont toucher les jeunes et leur faire prendre véritablement conscience des conditions de vie des personnes déracinées. Vous retrouverez une playlist de capsules récapitulatives des tendances mondiales 2020 faites par le HCR dans les ressources additionnelles).

SECTION 3 – DÉMANTELER LES PRÉJUGÉS ET LES STÉRÉOTYPES

Si vous faites la section 3 de manière indépendante, et afin d'approfondir la réflexion des élèves, nous vous invitons à prendre quelques minutes pour leur donner quelques informations sur les définitions, le système de protection des personnes réfugiées et la situation mondiale 2020 avant de discuter des préjugés dont les personnes réfugiées sont victimes.



Image source: Mortaza Shahed - Unsplash

Note importante: Certains des préjugés suivants ciblent les personnes musulmanes, qui sont victimes de nombreux préjugés. Bien que l'objectif de cette section de l'atelier vise à ouvrir une discussion pour démanteler les préjugés à leur endroit, nous sommes conscients que ces affirmations pourraient blesser certain.e.s de vos élèves. Nous vous invitons donc à le mentionner dès le début et à réaffirmer l'objectif de cette section.

Diapositive 13 – Les préjugés et les stéréotypes envers les réfugié.e.s

- Posez les questions suivantes: D'abord, qu'est-ce qu'un préjugé et qu'est-ce qu'un stéréotype? Quelle est la différence entre ces deux concepts?
- Définissez ces termes en grand groupe avec les élèves.
- Posez la question suivante: Pensez-vous que le Canada accueille trop de personnes réfugiées? Si oui, pourquoi?

Informations importantes à mentionner:

- **Préjugé:** avoir un **jugement sur quelqu'un**, quelque chose, qui est formé à l'avance selon certains critères personnels et qui oriente en bien ou en mal les dispositions d'esprit à l'égard de cette personne, de cette chose.
- **Stéréotype:** **image préconçue sur une personne ou un groupe de personnes.** Il s'agit souvent d'une représentation caricaturale figée.
- **Les stéréotypes sont des idées/croyances, alors que les préjugés sont des attitudes, telle que la discrimination qui est un comportement.** À noter qu'un préjugé se fonde toujours à partir d'un stéréotype.

Diapositive 14 – Les réfugiés sont des criminels

- Discutez des questions suivantes avec les élèves pour pousser une réflexion sur l'affirmation se trouvant sur la diapositive:
Que pensez-vous de cette affirmation?
Êtes-vous d'accord avec cela, oui ou non? Pourquoi?
Avez-vous déjà lu ou entendu cette affirmation quelque part?

Informations importantes à mentionner:

- La loi sur l'immigration et la protection des réfugiés exclut les demandeurs de statut de réfugié si le Canada a des raisons de croire **qu'ils posent des problèmes du point de vue de la sécurité, de grande criminalité ou qu'ils ont porté atteinte aux droits humains.**
- Aucun geste terroriste perpétré au Canada n'a été l'acte d'une personne réfugiée.
Il est important de noter que même si un individu demandant le statut de réfugié est considéré comme un criminel dans son pays, il est possible que son crime soit sans importance ou ne soit pas un crime dans le pays dans lequel l'asile est demandé. La majorité des demandeurs d'asile fuient des pays en conflit ou dans lesquels leur sécurité est menacée.
- Ils peuvent avoir été des prisonniers d'opinion ou avoir été incarcérés parce qu'ils ont dénoncé des violations de droits humains.
- Il se peut également que ces personnes n'aient pas de passeport car elle n'ont jamais voyagé hors de leur pays, n'aient pas pu le prendre dans la précipitation d'un départ (par exemple suite à un bombardement ou lors d'une attaque armée), ou encore ont vu tous leurs biens partir en fumée.
- **Le droit international reconnaît que les personnes réfugiées n'ont souvent pas d'autre choix que de rentrer illégalement dans un pays d'asile.**

Diapositive 15 – Les réfugiés et les immigrants musulmans demandent trop d'accompmodements

- Discutez des questions suivantes avec les élèves pour pousser une réflexion sur l'affirmation se trouvant sur la diapositive :
Que pensez-vous de cette affirmation?
Êtes-vous d'accord avec cela, oui ou non? Pourquoi?
Avez-vous déjà lu ou entendu cette affirmation quelque part?

(Note: Assurez-vous que tous les élèves comprennent bien en quoi consiste un accompagnement (voir définition ci-dessous)).

Informations importantes à mentionner:

- Définition: **L'accommodelement raisonnable est un moyen utilisé pour faire cesser une situation de discrimination fondée sur le handicap, la religion, l'âge ou tout autre motif interdit par la Charte québécoise des droits et libertés de la personne.**
Accommoder peut signifier qu'on aménage une pratique ou une règle générale de fonctionnement ou qu'on accorde une exemption à une personne se trouvant dans une situation de discrimination.
C'est une obligation légale.

Exemples : modifier un menu pour s'adapter à des restrictions alimentaires, adapter un poste de travail, avoir un jour de congé pour permettre la participation à une fête religieuse, offrir des outils d'apprentissages adaptés aux besoins des élèves, etc.

- Quelques faits et chiffres:
 - Au Canada en 2011, 54% des immigrants se disent chrétiens, 20% sans appartenance religieuse et 11% se disent musulmans.
 - **Les plaintes liées aux demandes d'accommodelement pour des motifs religieux ne représentent qu'une proportion minime des plaintes reçues par la Commission des droits de la personne et des droits de la jeunesse.**
 - **Entre 2019 et 2020, il n'y a eu que 26 demandes d'accommodelement pour motifs religieux; ainsi, elles sont moins nombreuses que les demandes qui concernent le handicap (91) soit 68% des demandes d'accommodelement pour motifs de discrimination.**



Image source: Bonnie Ferrante

Diapositive 16 – Les réfugiés prennent nos jobs

- Discutez des questions suivantes avec les élèves pour pousser une réflexion sur l'affirmation se trouvant sur la diapositive:
Que pensez-vous de cette affirmation?
Êtes-vous d'accord avec cela, oui ou non? Pourquoi?
Avez-vous déjà lu ou entendu cette affirmation quelque part?

Informations importantes à mentionner:

- Le taux de chômage pour les réfugiés canadiens entre 25 et 54 ans est de 9% comparativement au taux canadien de 6%.
- Le taux de chômage des personnes réfugiées est plus élevé que celui des personnes immigrantes (**environ 40%**). **Les deux principales raisons sont: la non-reconnaissance des diplômes et la discrimination face à l'emploi.** Par conséquent, **les personnes réfugiées ont tendance à occuper des emplois peu spécialisés et pénibles, à être moins bien rémunérées, et à travailler dans de mauvaises conditions.**
- **1/5 réfugié.e.s sont employés dans des professions qui nécessitent un diplôme universitaire tel que médecin, dentiste ou architecte.**
- Les réfugié.e.s sont des créateurs d'emploi avec près de 14.4% des réfugié.e.s propriétaires d'entreprises au Canada.

Diapositive 17 – Le Canada est envahi par les musulmans

- Discutez des questions suivantes avec les élèves pour pousser une réflexion sur l'affirmation se trouvant sur la diapositive:
Que pensez-vous de cette affirmation?
Êtes-vous d'accord avec cela, oui ou non? Pourquoi?
Avez-vous déjà lu ou entendu cette affirmation quelque part?

Informations importantes à mentionner:

- Trop souvent, **un amalgame est fait entre musulmans et intégristes**, généralisant ainsi une peur du musulman. Or les intégristes ne représentent qu'une infime minorité des musulmans.
- Quelques faits et chiffres:
 - Les musulmans ne représentent que 3,1 % de la population du Québec et de celle du Canada. On est loin de l'envahissement!
 - Entre 2001 et 2011, le nombre de musulmans au Québec est passé de 108 620 à 243 430, selon Statistique Canada.

Diapositive 18 – Les réfugiés ne s'intègrent pas

- Discutez des questions suivantes avec les élèves pour pousser une réflexion sur l'affirmation se trouvant sur la diapositive:
Que pensez-vous de cette affirmation?
Êtes-vous d'accord avec cela, oui ou non? Pourquoi?
Avez-vous déjà lu ou entendu cette affirmation quelque part?
- Pourquoi pensez-vous que la diversité est importante et représente une force? Donnez-moi quelques exemples pour montrer que la diversité est une richesse?

Informations importantes à mentionner:

- Au Québec, afin d'aider les réfugiés à s'intégrer, ils sont accueillis dans des villes situées partout dans la province et ils sont soutenus financièrement par le gouvernement pendant un an. Beaucoup s'installent dans les grandes villes.
- Des personnes comme vous ou encore des organisations peuvent aussi s'engager à parrainer des personnes réfugiées. Dans ce cas, les parrains/marraines sont responsables de l'installation et soutiennent financièrement (et dans tout autre démarche) les personnes réfugiées pendant un an. Ce système facilite grandement l'intégration des personnes réfugiées
- Une partie des ressources accordées aux réfugiés par le Québec leur permet une meilleure intégration sociale, linguistique et économique. Notamment, les réfugiés reçoivent un supplément de revenu pendant les cours de francisation, un atout pour accéder au marché du travail.

Informations importantes à mentionner (suite):

- Mais trouver un emploi tout en préservant sa santé mentale et en apprenant une nouvelle langue est tout un défi.
- La diversité n'est pas à craindre, puisqu'elle représente une force pour le Canada.

Les réfugiés ont un sens d'appartenance au Canada plus fort que les Canadiens nés au Canada. Avec 95% des réfugiés s'identifiant fortement appartenir au Canada.

Source : <https://www.unhcr.ca/in-canada/refugees-in-canada/>

Vous pouvez distribuer le document: *Démanteler les préjugés et les stéréotypes envers les personnes réfugiées* (voir annexe 4).



Image source: Hassan T.

TEST - Qu'as-tu retenu de l'atelier?

Se référer à l'activité 4 (voir annexe 5).

- Consolider les nouvelles notions apprises lors de l'atelier.

Diapositive 19 - Des pistes d'action que tu peux entreprendre?

- **Parler** de ce que tu as appris avec ton entourage.
- **Engager** le dialogue avec votre famille et vos amis sur la situation des réfugié.e.s et des migrant.e.s.
- **Faire des recherches** sur la situation des personnes réfugiées et migrantes dans ta région et suivre les médias locaux.
- **Prendre la défense** des personnes réfugiées ou migrantes si vous êtes témoin de discriminations.
- **T'impliquer** auprès d'organisations qui défendent les droits des réfugié.es.
- **Faire des pressions** sur le gouvernement afin qu'il respecte ses obligations.
- **Organiser** des actions publiques pour sensibiliser la population ou encore les décideur.e.s sur la question des réfugiée.e.s et migrant.e.s.

Finissez en demandant au groupe s'ils.elles envisagent d'autres types d'action.

Diapositive 20 – Engage-toi avec Amnistie internationale! Passe à l'action!

- Voici quelques idées d'actions que vous pouvez faire avec Amnistie internationale:
 - Signer une pétition en ligne ;
 - S'impliquer dans un comité au sein de l'école ;
 - Participer à un marathon d'écriture.

Diapositive 21 – Engage-toi avec Amnistie internationale! Suis-nous.

- Rappelez aux élèves que tout le monde a des droits fondamentaux et qu'ils sont défendus de différentes manières, à différents niveaux.
- Invitez les jeunes à suivre le site internet, les médias sociaux et le compte Youtube d'Amnistie internationale.

Suggestions fortement recommandées: Vous pourriez inviter les jeunes à faire une action concrète proposée par Amnistie, comme signer une des pétitions en cours.

Vous trouverez les pétitions d'Amnistie internationale sur

le site internet: <https://amnistie.ca/participer/petitions>

Vous pouvez faire partie du changement. Vous pouvez être le changement. À vous de décider!

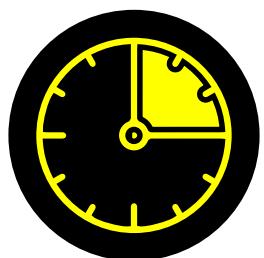
ANNEXE 1

Activité 1 – Personne réfugiée, déplacée interne ou migrante?

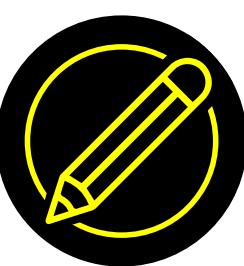
Objectif

Comprendre de quelle façon les jeunes conceptualisent les personnes réfugiées.

Établir une définition d'une personne réfugiée.



DURÉE 15 MINUTES



PAPIERS ET CRAYONS
TABLEAU OU FLIPCHART
MARQUEURS

Déroulement

Partie 1:

1. Écrivez le mot réfugié.e au tableau ou sur un flipchart.
2. Demandez aux étudiant.e.s de fermer les yeux et de visualiser une personne réfugiée.
3. Ensuite posez aux étudiant.e.s les questions suivantes:
 - Lorsque vous pensez aux personnes réfugiées, quelle image avez-vous en tête?
 - Quels mots vous viennent en tête quand vous pensez aux personnes réfugiées?
4. Prenez quelques réponses et inscrivez-les sur le flipchart ou le tableau.

Partie 2:

1. Dites aux étudiant.es que toutes les personnes qui se déplacent à l'intérieur ou à l'extérieur de leur pays ne sont pas forcément toutes des personnes réfugiées et qu'il est important de faire la distinction parmi 3 grandes catégories : une personne réfugiée, une personne déplacée interne et une personne migrante.
2. Projetez les 3 mises en situation (voir diapositive 4).
(Réponses : 1. Réfugié.e - 2. Migrant.e. - 3. Déplacé.e interne)
3. Donnez quelques minutes aux étudiants pour associer chaque petite mise en situation avec un des termes et prenez quelques réponses. Demandez aux autres s'ils sont d'accord et si non pourquoi.
4. En grand groupe essayer d'établir une définition pour chaque cas.
5. Donner les 3 définitions (voir guide).

Mises en situation

1. Lounis est un kurde qui habite en Turquie. En raison des nombreuses persécutions envers son peuple, il a décidé de fuir son pays natal avec d'autres compagnons pour essayer d'atteindre, par la mer, l'île de Lesbos, en Grèce.

Quel terme peut-on attribuer à Lounis lorsqu'il aura atteint les frontières maritimes de la Grèce?

2. Inès est mexicaine. Durant ses études secondaires et postsecondaires, elle a appris l'anglais et s'est intéressée davantage aux mathématiques, statistiques et probabilités. Elle a entendu dire que l'Université de Waterloo en Ontario, au Canada, est l'un des meilleurs établissements scolaires pour étudier en actuariat. Elle décide donc d'emménager en Ontario pour poursuivre ses études.

Quel terme peut-on attribuer à Inès lorsqu'elle aura emménagé au Canada?

3. Arman habite dans un petit village proche de Kaboul, en Afghanistan. À la suite d'un bombardement qui a détruit sa maison, son frère et lui ont pris la route pour aller dans un village voisin situé à 10 km.

Quel terme peut-on attribuer à Arman?



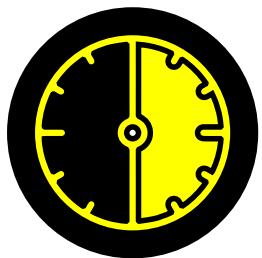
Image source: Photo by Ahmed akacha from Pexels

ANNEXE 2

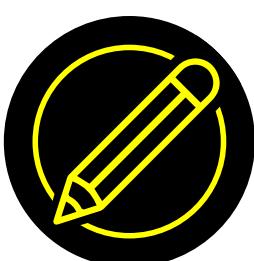
Activité 2 - Étude de cas

Objectif

Illustrer les réalités des personnes réfugiées à l'aide de témoignages réels.
Identifier les raisons du départ, les obstacles rencontrés et les droits humains violés.



DURÉE 30 MINUTES



- DES COPIES DES TÉMOIGNAGES (1 COPIE PAR SOUS-GROUPE).
- DES COPIES DES QUESTIONS (1 COPIE PAR SOUS-GROUPE).
- UN COPIE DE LA DÉCLARATION UNIVERSELLE DES DROITS DE L'HOMME SIMPLIFIÉE (1 COPIE PAR PERSONNE).

Préparation

Familiarisez-vous avec les témoignages

Imprimez les trois études de cas, les questions et les copies de la Déclaration universelle des droits de l'homme simplifiée.

Déroulement

1. Séparez les élèves en sous-groupes (6).
2. Distribuez les trois différentes études de cas aux élèves (1 cas par groupe, 2 groupes vont travailler sur le même cas) et les questions auxquelles ils vont devoir répondre (1 par groupe) et la Déclaration universelle des droits de l'homme simplifiée (1 par personne).
Chaque groupe va devoir nommer un.e représentant.e pour présenter en 2 minutes le résumé du cas et les réponses aux **questions 1 et 2**.
Donnez 10 minutes à chaque groupe pour discuter de la situation et répondre aux questions.
3. Présentation de chaque groupe (10 minutes).
4. En grand groupe, discutez de la **question 3** (10 minutes).

Déroulement (suite)

5. Concluez en rappelant aux participant-e-s que les motifs de déplacement sont multiples et interdépendants et les circonstances très variables. Généralement, les réfugié-e-s et les migrant-e-s ont étudié de nombreuses autres possibilités avant de se décider à partir de chez eux. N'oubliez pas que la plupart des gens préféreraient rester dans leur pays, près de leur famille, de leurs réseaux de soutien, de leur langue et de leur culture. Toutefois, quand ils n'ont aucune solution sûre, humaine et décente pour survivre, gagner leur vie et satisfaire leurs besoins fondamentaux, ils partent.
6. Expliquez aux participant-e-s que les personnes migrantes sont à risque de plusieurs violations de droits humains et que leur décision de fuir est nécessaire afin de fuir les persécutions à leur endroit.

Réponses:

Castro: Tu as droit à la vie et à la sécurité (article 3), Tu es protégé contre la torture et autres mauvais traitements (article 5), Tu as le droit à un niveau de vie suffisant (article 25) et tu as droit à la paix (article 28)

Patricia: Tu as droit à la non-discrimination (article 2), Tu as droit à la vie et à la sécurité (article 3), Tu as droit à l'égalité devant la loi (article 7) et tu as droit aux recours devant les tribunaux de ton pays (article 8).

Ada: Tu as droit à la non-discrimination (article 2), Tu as droit à la vie et à la sécurité (article 3), tu es protégé contre l'esclavage (article 4), tu as le droit de circuler librement (article 13) et tu as le droit à l'éducation (article 26).



Photo by Ahmed akacha from Pexels

Étude de cas

Témoignage de Castro* - Soudan

Castro a quitté le Soudan pour se rendre en Italie.

Castro, 19 ans, a fui les attaques du gouvernement soudanais contre les civils au Darfour, dans lesquelles ses deux frères et sa sœur de huit ans ont trouvé la mort. Poussé par la faim, il a ensuite fui le camp de réfugié-e-s de Touloum, au Tchad, à la suite d'une réduction des approvisionnements en nourriture et en eau. Après avoir traversé la Libye, il est arrivé en Italie en juillet 2016.

« Je suis arrivé en bateau depuis la Libye, un grand navire allemand est venu à notre secours. Il nous a débarqués dans le port de Bari. Ensuite, par groupes de 22, nous avons été conduits en bus jusqu'à un poste de police. Le trajet a duré environ 45 minutes. Les policiers voulaient prendre nos empreintes digitales, mais j'ai refusé, comme tous les autres, y compris des femmes. Des policiers sont venus me chercher, puis m'ont frappé à coups de matraque dans le dos et sur le poignet droit. Ils étaient 10 dans la pièce, tous en uniforme. Certains me tenaient les mains dans le dos et d'autres le visage. Ils ont continué à me frapper, pendant une quinzaine de minutes je pense. Puis ils ont utilisé une matraque électrique, ils me l'ont posée sur la poitrine et ils m'ont envoyé une décharge. Je suis tombé par terre, j'y voyais encore mais je ne pouvais plus bouger. À ce moment-là, ils ont mis mes mains sur la machine. Après, j'ai vu d'autres migrants recevoir des coups de matraque. Et un autre homme m'a dit avoir aussi reçu une décharge électrique dans la poitrine. Ensuite, ils m'ont jeté à la rue en me disant que je pouvais aller où je voulais. Je suis resté là pendant trois jours, presque incapable de bouger».

Étude de cas

Témoignage de Patricia* - Salvador

Patricia est une Salvadorienne transgenre qui a fui au Mexique car elle était harcelée par des bandes criminelles et par la police en raison de son identité de genre.

« J'ai 32 ans. Je me suis toujours consacrée à mon commerce, je vends du soda. J'ai toujours travaillé dur mais je ne pouvais pas vivre en paix car des policiers m'ont suivie, m'ont extorqué de l'argent, et m'ont harcelée et frappée. Ils disaient qu'ils ne m'aimaient pas à cause de "ce que je suis". J'ai aussi été menacée par des bandes criminelles – chaque mois ils me demandaient un "loyer", mais je n'avais pas les moyens d'en régler la totalité. Je pense que j'ai été menacée par discrimination ou homophobie, à cause de mon identité. J'ai bien songé à aller voir les autorités, mais j'ai réalisé que c'était les mêmes personnes que celles qui me harcelaient. Je suis allée porter plainte deux fois auprès des services du procureur chargé de la défense des droits humains, mais cela n'a rien donné. J'ai décidé de quitter le pays. Je me sentais piégée. Ne connaissant personne qui avait émigré, je suis partie seule, sans rien savoir et sans aucune idée de ce qui pouvait m'arriver. »



Image source: Photo by Ahmed akacha from Pexels

Étude de cas

Note importante : Certains des passages suivants traitent de violences sexuelles. Bien que l'objectif de cette section de l'atelier vise à ouvrir une discussion pour comprendre les réalités concernant les violations des droits des personnes réfugiées, nous sommes conscients que ces récits pourraient blesser certains.e.s de vos élèves. Nous vous invitons donc à le mentionner dès le début et à réaffirmer l'objectif de cette section.

Témoignage d'Ada* - Nigeria

Ada a traversé le Sahara pour se rendre en Libye.

« Au Nigeria, je ne suis pas allée à l'école. J'ai perdu mes parents quand j'avais 10 ans et mon oncle m'a emmenée à Port Harcourt. Il couchait tout le temps avec moi. Je suis tombée quatre fois enceinte et j'ai avorté quatre fois. Mon oncle ne voulait pas que je sorte, je devais rester Cliquez ici pour entrer du texte. à l'intérieur du logement. Il avait un fusil et me menaçait de me tuer si je racontais ce qui se passait. À chaque fois qu'il couchait avec moi, il me donnait de l'argent. La dernière fois qu'il a couché avec moi, j'en ai parlé à une femme que je connaissais et elle m'a conseillé de m'enfuir. Je lui ai donné l'argent que j'avais pour qu'elle m'aide à partir et elle m'a fourni un téléphone portable et une carte SIM. Elle a organisé mon voyage vers la Libye avec un groupe d'autres personnes en avril 2015. »

« Nous sommes arrivés en Libye en mai. Des hommes nous ont enlevés et nous ont enfermés dans une grande maison à Sabha. Ils nous ont demandé de l'argent. Je leur ai dit que je n'en avais pas. Chaque nuit, ils couchaient avec toutes les femmes. Ils nous emmenaient dans une pièce à part. Ils ont enlevé d'autres personnes, et une des les qui venaient d'arriver m'a demandé pourquoi je pleurais tout le temps. Je lui ai expliqué que je ne pouvais pas partir et que j'étais là depuis sept mois. Elle a trouvé quelqu'un qui a payé pour moi et elle m'a conseillé de venir avec elle en Italie. Nous avons été transférés en voiture à un autre endroit, puis nous avons marché pendant plusieurs heures dans la nuit avant d'atteindre la plage. Quand j'ai vu la mer et le bateau, j'ai eu peur. C'était un bateau gonflable et ils nous poussaient en criant "Montez, montez !". Nous étions plus d'une centaine dans ce bateau, c'était très inconfortable. Je suis arrivée en Italie deux jours plus tard. Je ne sais même pas comment nous avons pu arriver jusque là. »

*Les récits sont inspirés de faits réels recueillis dans le cadre des rapport et campagne d'Amnistie internationale: Hotspot Italy: How EU's agship approach leads to violations of refugee and migrant rights, EUR 30/5004/2016 pour le récit de Castro et Seize jours d'action contre la violence liée au genre 2016 (ACT 30/5060/2016) Ada et Patricia.

Questions

1. Selon vous, quelles raisons ont poussé cette personne à quitter son pays et quelles sont les difficultés rencontrées durant leur voyage?

2. Quelles violations des droits humains identifiez-vous, et qui en sont les auteurs?

3. Quelles actions devraient être prises par les gouvernements pour que les droits humains de cette personne soient respectés?

LA DÉCLARATION UNIVERSELLE DES DROITS DE L'HOMME DES NATIONS UNIES SIMPLIFIÉE

Article 1 : Les valeurs fondamentales sont la liberté, l'égalité et la fraternité

Article 2 : Tu as droit à la non-discrimination

Article 3 : Tu as droit à la vie et à la sécurité

Article 4 : Tu es protégé contre l'esclavage

Article 5 : Tu es protégé contre la torture

Article 6 : Tu as des droits partout où tu vas

Article 7 : Tu as droit à l'égalité devant la loi

Article 8 : Tu as droit aux recours devant les tribunaux de ton pays

Article 9 : Tu ne peux pas être arrêté arbitrairement

Article 10 : Tu as droit à un procès équitable

Article 11 : Tu as droit à la *présomption d'innocence*

Article 12 : Tu as droit à la protection de ta vie privée

Article 13 : Tu as le droit de circuler librement

Article 14 : Tu as le droit d'asile

Article 15 : Tu as le droit d'avoir une nationalité

Article 16 : Tu as le droit de te marier et de fonder une famille

Article 17 : Tu as droit à la propriété

Article 18 : Tu as droit à la liberté de pensée, de conscience et de religion

Article 19 : Tu as droit à la liberté d'opinion et d'expression

Article 20 : Tu as droit à la liberté d'association

Article 21 : Tu as le droit de prendre part aux affaires de ton pays

Article 22 : Tu as le droit à la sécurité sociale

Article 23 : Tu as droit au travail

Article 24 : Tu as droit au repos et aux loisirs

Article 25 : Tu as droit à un niveau de vie suffisant

Article 26 : Tu as droit à l'éducation

Article 27 : Tu as droit à la culture

Article 28 : Tu as droit à la paix

Article 29 : Les autres ont les mêmes droits que toi

Article 30 : Nul ne peut détruire les droits et libertés que tu viens de lire dans cette déclaration



ANNEXE 3

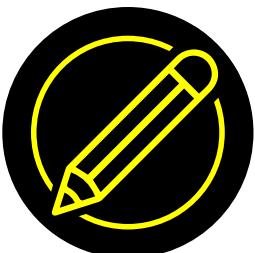
Activité 3 –Principaux pays d'origine et d'accueil des réfugié.e.s

Objectif

Montrer que les personnes réfugiées restent proches de leur pays d'origine.



DURÉE 20 MINUTES



- Projecteur
- Carte du monde
- Points/aimants/collants de différentes couleurs

Préparation

Installez un projecteur afin de projeter une carte du monde ou utilisez une carte du monde tangible.

Déroulement

1. Posez la question suivante aux élèves: selon vous, quels sont les 5 pays d'où proviennent la majorité des personnes déracinées (68%)?

(Note importante: Ce chiffre de 68% exclue les Palestinien.ne.s qui ne relève pas du Haut-Commissariat aux réfugiés).

2. Demandez à cinq personnes de répondre à main levée et identifiez les pays mentionnés par les jeunes sur la carte en y collant un aimant/collant d'une couleur.

3. Avec des aimants/collants d'une autre couleur, marquez les bonnes réponses sur la carte.

Réponses:

Syrie (6,7 millions), Venezuela (4 millions), Afghanistan (2,6 millions), Soudan du Sud (2,2

millions), Myanmar (1,1 millions) : **68% des personnes déracinées viennent de ces 5**

pays.

(Pour information, suivent ensuite : République démocratique du Congo (800 000), Somalie (800 000) Soudan (800 000), République centrafricaine (600 000), Érythrée (500 000)).

Déroulement (suite)

4. Posez la question suivante: Que se passe-t-il dans ces pays?

Prenez quelques réponses.

Réponses: Il y a de nombreux conflits armés en Syrie, Afghanistan, Soudan du Sud et en Somalie. Pour ce qui est du Myanmar, il y a une minorité musulmane appelée les Rohingyas qui est persécutée. Depuis 2017, plus d'un million de personnes ont fui les persécutions, majoritairement au Bangladesh, un pays voisin. D'autres pays ont émergé, dont certains se trouvant en Amérique du Sud, plus spécifiquement au Venezuela.

5. Conservez uniquement les aimants/collants marquant les 5 principaux pays d'origine, puis demandez aux élèves de nommer les 5 pays qui accueillent le plus de personnes réfugiées, selon eux et coller des aimants/collants d'une couleur différente pour marquer leur choix sur la carte.

(*Vous pouvez leur donner un indice : Près de 9 réfugié.e.s sur 10 vivent dans des pays en développement*).

Maintenant, utilisez un collant/aimant/point d'une couleur différente pour marquer les bonnes réponses sur la carte du monde.

Nommez et pointez rapidement les autres pays d'accueil afin de bien montrer aux étudiant.e.s que ce sont des pays en développement.

Réponses:

Turquie (3,7 millions), Colombie (1,7 millions), Pakistan (1,4 millions), Ouganda (1,4 millions), Allemagne (1,2 millions).

(Pour information, suivent ensuite : Soudan (1 million), Iran (980 000), Liban (916 000), Bangladesh (855 000), Ethiopie (730 000)).

(*Il est recommandé de se pratiquer peu avant la présentation, pour ne pas perdre trop de temps à pointer les pays en ordre décroissant*).

6. Revenez en grand groupe et discutez des questions suivantes pour les pousser à une réflexion :

- a. Que constatez-vous en regardant quels sont les pays d'origine et les pays d'accueil ?
(Réponse : les pays d'origine sont limitrophes ou souvent proches des pays d'accueil)
- b. Pourquoi les gens restent-ils si proches de leur pays d'origine ?

Ils fuient un pays en conflit pour éviter le pire et souvent, ils partent à pied. Ceci étant dit, on ne va pas bien loin à pied. Il peut aussi y avoir une proximité culturelle et/ou linguistique. Les gens peuvent aussi avoir de la famille dans les pays frontaliers. Pour la plupart, ils espèrent rentrer dans leur pays d'origine rapidement.

Il est important de se rappeler qu'être réfugié, n'est jamais un choix.

Source : Tendances mondiales du HCR: les déplacements forcés en 2020 (rapport en anglais).

<https://www.unhcr.org/60b638e37/unhcr-global-trends-2020>



Image source: Capri23auto

ANNEXE 4

Démanteler les préjugés et les stéréotypes envers les personnes réfugiées

Les réfugiés sont des criminels

La loi sur l'immigration et la protection des réfugiés exclut les demandeurs de statut de réfugié si le Canada a des raisons de croire **qu'ils posent des problèmes du point de vue de la sécurité, de grande criminalité ou qu'ils ont porté atteinte aux droits humains. Aucun geste terroriste perpétré au Canada n'a été l'acte d'une personne réfugiée.**

Il est important de noter que même si un individu demandant le statut de réfugié est considéré comme un criminel dans son pays, il est possible que son crime soit sans importance ou ne soit pas un crime dans le pays dans lequel l'asile est demandé. La majorité des demandeurs d'asile fuient des pays en conflit ou dans lesquels leur sécurité est menacée.

Ils peuvent avoir été des prisonniers d'opinion ou avoir été incarcérés parce qu'ils ont dénoncé des violations de droits humains.

Il se peut également que ces personnes n'aient pas de passeport car elle n'ont jamais voyagé hors de leur pays, n'aient pas pu le prendre dans la précipitation d'un départ (par exemple suite à un bombardement ou lors d'une attaque armée), ou encore ont vu tous leurs biens partir en fumée.

Le droit international reconnaît que les personnes réfugiées n'ont souvent pas d'autre choix que de rentrer illégalement dans un pays d'asile.

Les réfugiés et les immigrants musulmans demandent trop d'accompagnements

Quelques faits et chiffres:

- Au Canada en 2011, 54% des immigrants se disent chrétiens, 20% sans appartenance religieuse et 11% se disent musulmans.
- **Les plaintes liées aux demandes d'accompagnement pour des motifs religieux ne représentent qu'une proportion minime des plaintes reçues par la Commission des droits de la personne et des droits de la jeunesse.**
- **Entre 2019 et 2020, il n'y a eu que 26 demandes d'accompagnement pour motifs religieux; ainsi, elles sont moins nombreuses que les demandes qui concernent le handicap (91) soit 68% des demandes d'accompagnement pour motifs de discrimination.**

Les réfugiés prennent nos jobs

Le taux de chômage pour les réfugiés canadiens entre 25 et 54 ans est de 9% comparativement au taux canadien de 6%.

Le taux de chômage des personnes réfugiées est plus élevé que celui des personnes immigrantes (**environ 40%**).

Les deux principales raisons sont: la non-reconnaissance des diplômes et la discrimination face à l'emploi. Par conséquent, les personnes réfugiées ont tendance à occuper des emplois peu spécialisés et pénibles, à être moins bien rémunérées, et à travailler dans de mauvaises conditions.

1/5 réfugié.e.s sont employés dans des professions qui nécessitent un diplôme universitaire tel que médecin, dentiste ou architecte.

Les réfugié.e.s sont des créateurs d'emploi avec près de 14.4% des réfugiés propriétaires d'entreprises au Canada.

Le Canada est envahi par les musulmans

- Trop souvent, un amalgame est fait entre musulmans et intégristes, généralisant ainsi une peur du musulman. Or les intégristes ne représentent qu'une infime minorité des musulmans.
- Quelques faits et chiffres:
- Les musulmans ne représentent que 3,1 % de la population du Québec et de celle du Canada. On est loin de l'envahissement!
- Entre 2001 et 2011, le nombre de musulmans au Québec est passé de 108 620 à 243 430, selon Statistique Canada.

Les réfugiés ne s'intègrent pas

Au Québec, afin d'aider les réfugiés à s'intégrer, ils sont accueillis dans des villes situées partout dans la province et ils sont soutenus financièrement par le gouvernement pendant un an. Beaucoup s'installent dans les grandes villes.

Des personnes comme vous ou encore des organisations peuvent aussi s'engager à parrainer des personnes réfugiées. Dans ce cas, les parrains/marraines sont responsables de l'installation et soutiennent financièrement (et dans tout autre démarche) les personnes réfugiées pendant un an. Ce système facilite grandement l'intégration des personnes réfugiées.

Une partie des ressources accordées aux réfugiés par le Québec leur permet une meilleure intégration sociale, linguistique et économique. Notamment, les réfugiés reçoivent un supplément de revenu pendant les cours de francisation, un atout pour accéder au marché du travail.

Mais trouver un emploi tout en préservant sa santé mentale et en apprenant une nouvelle langue est tout un défi.

La diversité n'est pas à craindre, puisqu'elle représente une force pour le Canada.

ANNEXE 5

Activité 4 – Test - Qu’as-tu retenu de l’atelier?

Objectif

Consolider les nouvelles notions apprises lors de l’atelier



DURÉE 20 MINUTES



- Les questions du quiz
- Crayons

Préparation

Familiarisez-vous avec les différents énoncés et réponses.

Imprimez les questions (1 feuille par personne)

Déroulement

1. Distribuez les énoncés aux questions et laissez quelques minutes aux élèves pour y répondre (5 minutes).
2. Répondre aux questions avec les élèves.



- 1. Une personne réfugiée est une personne qui quitte son pays pour?**
a) étudier b) essayer de gagner un meilleur salaire c) fuir des persécutions d) voyager

- 2. Il existe combien de personnes déracinées dans le monde?**
a) 82,4 millions b) 22 millions c) 103,9 millions d) 46,5 millions

- 3. Sur le nombre de réfugié.e.s dans le monde, quel pourcentage de réfugié.es sont accueillis par des pays en développement?**
a) 62% b) 15% c) 43% d) 86%

- 4. Les demandes d'accommodements sont majoritairement pour des motifs?**
a) de genre b) de situation d'handicap c) religieux d) de race

- 5. Les musulman.e.s représentent quel pourcentage de la population au Québec?**
a) 9% b) 5,3% c) 12% d) 3,1%

- 6. Les enfants représentent quel pourcentage des personnes réfugiées dans le monde?**
a) 20% b) 40% c) 75% d) 37%

- 7. Quel pays accueille le plus de réfugié.e.s?**
a) Turquie b) États-Unis c) Australie d) Syrie

- 8. La Convention sur le statut des réfugiés de 1951 empêche les États de:**
a) retourner des réfugié.e.s dans leur pays b) violer les droits humains des réfugié.e.s
c) de discriminer les réfugiées d) toutes ces réponses

- 9. Quel droit n'est pas susceptible d'être atteint dans un camp de réfugié.e.s?**
a) Droit à la sécurité b) Accès aux services sanitaires c) Droit à un accès à la justice impartial d) Droit de vote

- 10. Lors du parcours migratoire, quel pourcentage des femmes et des filles sont victimes de violences sexuelles?**
a) 80% b) 65% c) 35% d) 25

Feuille de réponses destinée aux enseignants.es

1. Une personne réfugiée est une personne qui quitte son pays pour?

- c) fuir des persécutions

Il s'agit d'une personne qui a fui son pays parce qu'elle y a subi des persécutions en raison de son identité, de ses convictions, etc.

2. Il existe combien de personnes déracinées dans le monde?

- a) 79,5 millions

C'est plus de 2 fois la population du Canada et environ 9 fois la population du Québec!

3. Sur le nombre de réfugié.e.s dans le monde, quel pourcentage de réfugié.es sont accueillis par des pays en développement?

- d) 85%

Près de 9 réfugié.e.s sur 10 vivent dans des pays en voie de développement

4. Les demandes d'accommodements raisonnables sur la discrimination sont majoritairement pour des motifs?

- b) de situation de handicap

Les demandes d'accompagnements pour situation d'handicap sont de 91 soit 68% des demandes d'accompagnements raisonnables pour motifs de discrimination entre 2019 et 2020. 26 seulement pour des motifs liés à la religion.

5. Les musulmans représentent quel pourcentage de la population au Québec?

- d) 3,1%

Dans un sondage national auprès des ménages en 2011, 9,6 % des résidents de la Ville de Montréal se sont déclarés musulman.e.s. Peu d'entre eux s'installent en région, ce qui crée une surreprésentation à Montréal.

Feuille de réponses destinée aux enseignants.es (suite)

6. Les enfants représentent quel pourcentage des personnes réfugiées dans le monde

- b) 40%

Les enfants composent près de la moitié des réfugiés.es dans le monde.

7. Quel pays accueille le plus de réfugiés.es?

- b) Turquie

La Turquie accueillait 3,6 millions de réfugiés.es en 2019 suivi par la Colombie avec 1,8 millions, le Pakistan avec 1,4 millions et l'Ouganda avec 1,4 millions.

8. La Convention sur le statut des réfugiés.es de 1951 empêche les États de:

- d) toutes ces réponses

La Convention encadre aussi la définition d'une personne réfugiée (la définition vue plus tôt), les obligations des États concernant leur accueil et leur traitement sur le territoire d'accueil.

9. Quel droit n'est pas susceptible d'être atteint dans un camp de réfugiés.es?

- d) Droit de vote

Le droit de vote n'est pas concerné par les camps de réfugiés.es.

10. Lors du parcours migratoire, quel pourcentage des femmes et des filles sont victimes de violences sexuelles?

- a) 80%

ANNEXE 6

Ressources additionnelles

Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (UNHCR):

Aperçu statistiques 2020: <https://www.unhcr.org/fr/apercu-statistique.html>

Tendances mondiales du HCR: les déplacements forcés en 2020 (rapport en anglais).

<https://www.unhcr.org/60b638e37/unhcr-global-trends-2020>.

Capsules vidéo: <https://www.youtube.com/playlist?list=PLIx-vqpFRt10mJJhczMNIeL33U16CcmX>

Amnesty International France:

Voir pour comprendre - Les réfugiés: <https://youtu.be/NgZ5c5cRn7Y>

5 pubs pour l'accueil des réfugiés: <https://www.youtube.com/watch?v=ShbXLccIAP4&t=247s>

La crise des réfugiés : un naufrage européen: <https://www.youtube.com/watch?v=beYsHgFCmfs>

-Amnesty International Belgique:

Dans la peau d'un réfugié grâce à l'hypnose: <https://www.youtube.com/watch?v=lavEa690g0k>

Ressource anglophone:

-<https://www.therefugeeproject.org/#/2018>

ÉVALUATION

Vos commentaires sont importants pour nous aider à améliorer nos trousseaux pédagogiques. Nous vous remercions de prendre quelques minutes pour remplir cette évaluation. Vous pouvez également remplir l'évaluation en ligne:

<https://forms.office.com/r/6i7wX57b7Z>

Nom, Prénom:

Adresse électronique:

Combien de jeunes ont participé à cet atelier (merci de préciser le niveau scolaire): _____

Dans quel établissement travaillez-vous ? _____

Quelle matière enseignez-vous ? _____

Quelles étaient vos attentes face à cet atelier?

Quelles sont les activités qui ont le plus fonctionné avec vos élèves et pourquoi à votre avis?

Quelles ont été les activités qui ont le moins fonctionné avec vos élèves et pourquoi à votre avis?

Commentaires généraux sur cet atelier:

Suggestions de thématiques pour de futurs ateliers pédagogiques:

Merci de nous retourner cette évaluation :

Par courriel : education@amnistie.ca